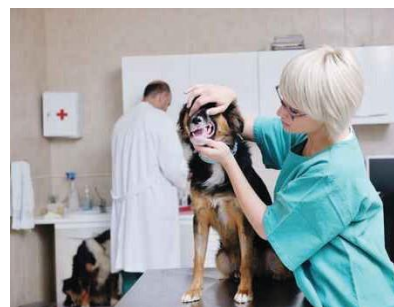


Date de décision du 16 Décembre 2020 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau 4, sous l'intitulé "Auxiliaire de Service Vétérinaire" avec effet du 16 Décembre 2020, jusqu'au 16 Décembre 2023.

L'Auxiliaire de Service Vétérinaire a un rôle essentiel dans toutes les cliniques et cabinets vétérinaires. Il offre une **assistance technique** au vétérinaire dans les soins apportés aux animaux, ce professionnel est aussi formé pour **accueillir** et **conseiller** les clients au sein de la structure vétérinaire.

La formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire est dispensée par des **intervenants universitaires et professionnels** (Vétérinaire, Educateur canin, Assistant vétérinaire) qualifiés et diplômés.

A l'issue de cette **formation initiale de 2 ans**, vous obtiendrez la **certification professionnelle d'Auxiliaire de Service Vétérinaire**.



### Une formation professionnalisante

La formation *Sup-Véto* permet aux étudiants de réaliser de nombreux stages pratiques.

Au total, **30 semaines** de découverte en **milieu professionnel** seront effectuées, selon la répartition suivante :

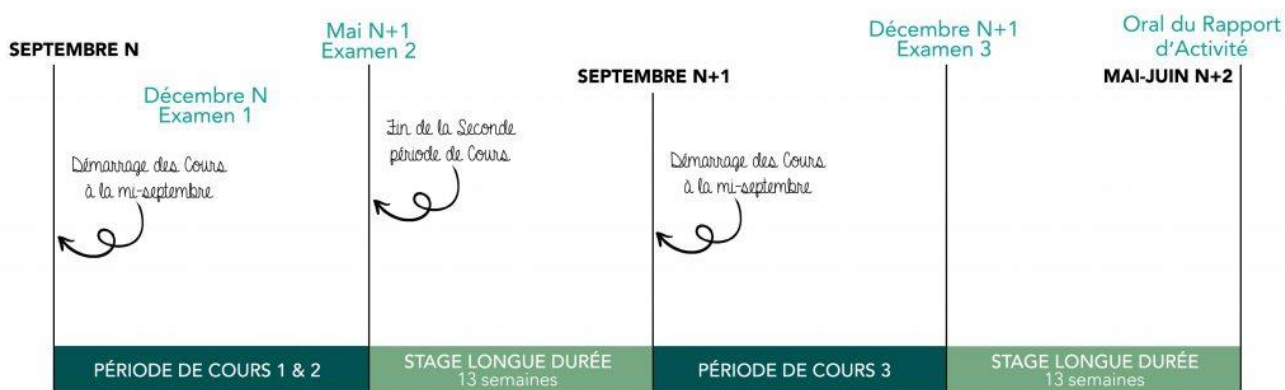
- Une **journée d'immersion professionnelle** par semaine pendant les périodes d'enseignements,
- **Deux périodes de stages de longue durée de 13 semaines** en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Ces différents stages permettent de découvrir tous les aspects indispensables à l'exercice du métier et d'acquérir progressivement les **compétences professionnelles** dans 5 domaines :

- **Gestion administrative** : Mettre en œuvre son poste de travail. Utiliser les outils et les équipements présents à l'accueil de la structure. Assurer le secrétariat. Gérer la caisse. Renseigner. Conseiller et orienter les clients en fonction de leurs attentes, leurs besoins, et savoir évaluer les contextes d'urgences le cas échéant. Appliquer les savoir-faire professionnels et les savoir-vivre en milieu professionnel.
- **Conseil, Vente & Gestion des stocks** : Conseiller et recommander les produits en réponse aux besoins et aux attentes des propriétaires/éleveurs. Savoir susciter les achats. Assurer le suivi et la gestion des stocks et les commandes. Délivrer les prescriptions médicales selon l'ordonnance établie par le praticien. Connaître les posologies, les conseils et les contradictions.
- **Hygiène & Sécurité** : Assurer et appliquer les protocoles d'hygiène des locaux, mobiliers et des équipements, avant, pendant et après chaque situation qui rythme la vie du cabinet. Utiliser les produits et les équipements dans les règles et dans le respect des protocoles. Gérer le risque « contagion ». Gérer les déchets.
- **Soins aux animaux** : Surveiller les animaux en soins. Connaître, maîtriser, assurer et transmettre les bons gestes de soins et d'entretien de base des animaux.
- **Assistance & Aide technique** : Préparer le matériel médical et les examens. Réaliser certains des examens. Assurer la contention des animaux. Assister le praticien dans le cadre d'une intervention chirurgicale ou d'un examen.

Les stages vont permettre aux étudiants de se familiariser avec le milieu vétérinaire mais aussi de se constituer un véritable **réseau professionnel** optimisant **l'insertion sur le marché de l'emploi** à l'issue de la formation.

## L'organisation des enseignements



Plus de 900 heures d'enseignements sont dispensées au cours des trois périodes de formation. Les étudiants sont évalués au moyen de **Contrôles continus** et d'**Examens partiels**. En outre, les stages donnent lieu à une évaluation par les tuteurs professionnels par validation des différentes composantes de chacun des domaines de compétences professionnelles. Enfin, la validation de la formation se fait par le rendu d'un **Rapport d'activité professionnelle** et une **Soutenance orale** finale devant un jury composé d'Assistant(e)s de Structure Vétérinaires et de Vétérinaires.

**Enseignements généraux (207h30)** : Communication / Informatique / Anglais / Economie-Gestion / Français / Initiation WEB – Réseaux sociaux

**Enseignements professionnels (718h30)** : Accueil professionnel / Anatomie-Physiologie / Biochimie / Ethologie / Chirurgie-Imagerie / Hygiène / Législation / Nutrition / Parasitologie / Pathologie des carnivores / Pathologie des NAC / Pathologie Rurale, Equine et Générale / Pharmacologie / Techniques chirurgicales & TP de chirurgie / Zootechnie

## Les conditions d'accès

La formation d'Auxiliaire de Service vétérinaire est ouverte aux élèves âgés de **18 ans et plus**. Cette limite d'âge est obligatoire compte-tenu des stages en milieu professionnel (accès aux services de radiologie).

La formation est accessible **après tout baccalauréat** ou **niveau équivalent** mais aussi aux personnes souhaitant réaliser une **reconversion professionnelle**.

## Les frais de scolarité \*

### Pour la Formation Initiale

- 4900 € pour la première année (dont 450 € de frais d'inscription)
- 2900 € pour la deuxième année

\* Voir les modalités de paiement dans le dossier d'inscription

**SUP-VETO ROUEN**  
[www.supveto-rouen.com](http://www.supveto-rouen.com)

02 35 70 03 03